CapAtlantique
LA BAULE-GUÉRANDE AGGLO

Note de présentation du budget primitif 2024

Conseil Communautaire du 21 décembre 2024

Sommaire

Table des matières

PRÉAMBULE 3
I - LE BUDGET PRINCIPAL 4
A - L'équilibre général du budget principal 4
B- Le budget de fonctionnement 4
Les recettes de fonctionnement 5
Les dépenses de fonctionnement 6
C- Le budget d'investissement 9
II - LES BUDGET ANNEXES 10
A - Les budgets annexes eau potable - assainissement 10
B- Budget Zones d'Activités Economique (ZAE) 12
C - Budget Déchets 12
D - Budget Gemapi 14
III – PRESENTATION CONSOLIDEE 15
A - L'EPARGNE 15
L'épargne de gestion 15
L'épargne brute 15
L'épargne nette 16
B- LA DETTE 16
IV – PRESENTATION PAR POLITIQUES PUBLIQUES 17

PRÉAMBULE

La communauté d'agglomération a préparé son budget avec la volonté de maintenir une situation financière saine malgré un contexte national et international marqué par une inflation importante et des taux d'intérêts élevés. Les ressources fiscales sont revalorisées encore cette année de manière significative et sont couplées à la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Les dotations de l'Etat sont stables permettant à la collectivité de conserver ses taux de fiscalité inchangés. Cependant, les mesures gouvernementales d'augmentation de la masse salariale (ajout de 5 points d'indice), le coût de l'énergie et la revalorisation des marchés impactent profondément les équilibres budgétaires.

Le niveau d'autofinancement reste pour autant satisfaisant et permet un programme d'investissement de 16 M€ sur le budget principal. Concernant la dette, celle-ci reste peu élevée. La communauté d'agglomération a fait preuve de maîtrise en la maintenant à un niveau raisonné, préservant ainsi l'avenir.

Le budget 2024 voit également la poursuite de l'application du Pacte de solidarité financier et fiscal qui a été voté le 15 décembre 2022. Les mécanismes de solidarité entre les communes et la communauté d'agglomération ont été revus et impactent le budget, depuis 2023, dans 3 domaines :

- Mise en place d'une nouvelle Dotation de Solidarité Communautaire (DSC),
- Doublement de l'enveloppe des Fonds de concours attribués aux communes,
- Facturation de la mutualisation à 90% de son coût.

Le calcul de l'attribution de l'attribution de compensation prend également en compte ce pacte et intègre donc la facturation de la mutualisation.

I - LE BUDGET PRINCIPAL

A - L'équilibre général du budget principal

La synthèse budgétaire du budget principal

Section de fonctionnement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023	Section de fonctionnement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023
Dépenses		**59 528 161**	**62 101 798**	**4,3%**	**Recettes**		**59 528 161**	**62 101 798**	**4,3%**
011	Charges à caractère général	9 177 220	9 089 378	-1,0%	70	Produits de l'exploitation	4 534 330	4 727 115	4,3%
012	Charges de personnel	13 587 327	14 157 646	4,2%	73	Impôts et taxes	43 930 623	46 607 512	6,1%
65	Autres charges de gestion	12 430 632	13 912 769	11,9%	74	Dotations, subventions, participations	8 727 994	8 673 957	-0,6%
66	Charges financières	220 000	120 000	-45,5%	75	Autres produits de gestion courante	339 836	96 836	-71,5%
014	Atténuations de produits	16 247 144	16 459 571	1,3%	013	Atténuations de charges	39 000	40 000	2,6%
67	Charges exceptionnelles	21 000	1 000	-95,2%	77	Produits exceptionnels			
68	Dotations aux provisions				78	Reprises sur provisions			
042	*Dotations et autres opérations d'ordre*	*5 133 502*	*5 133 502*	*0,0%*	*042*	*Opérations d'ordre*	*1 956 378*	*1 956 378*	0,0%
023	*Virement à la section d'investissement*	2 711 336	*3 227 932*	*19,1%*	002	Résultat de fonctionnement reporté		*au BS*	

Epargne brute	***5 888 460***	***6 405 056***
Epargne nette	***4 203 460***	***5 205 056***

Section d'investissement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023	Section d'investissement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023
Dépenses		**24 573 868**	**19 543 824**	**-20,5%**	**Recettes**		**24 573 868**	**19 543 824**	**-20,5%**
16	Remboursement des emprunts	1 685 000	1 200 000	-28,8%	10/13	Dotations, Subventions	3 730 687	5 507 835	47,6%
20/21/23	Dépenses d'équipement	20 102 090	15 491 326	-22,9%	1 068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
26	Participations et créances		20 600		16	Emprunts	12 179 343	4 884 760	-59,9%
27	Autres immobilisations financières	680 400	550 100	-19,2%	27	Autres immobilisations financières	619 000	459 375	-25,8%
458	Opérations pour compte de tiers		175 420		458	Opérations pour compte de tiers		175 420	
					024	Produit de cessions d'immobilisations	50 000	5 000	-90,0%
					040	*Amort. Provisions & autres op. d'ordre*	*5 133 502*	*5 133 502*	0,0%
040	*Opérations d'ordre (transferts)*	*1 956 378*	*1 956 378*	0,0%	*021*	*Virement de la section de fonctionnement*	*2 711 336*	*3 227 932*	*19,1%*
041	*Opérations patrimoniales*	*150 000*	*150 000*		*041*	*Opérations patrimoniales*	*150 000*	*150 000*	

TOTAL GENERAL		84 102 029	81 645 622	-2,9%	TOTAL GENERAL		84 102 029	81 645 622	-2,9%

Le tableau ci-dessus présente les grands équilibres du budget primitif 2024. Cette balance reprend l'ensemble des mouvements budgétaires pour l'exercice à venir.

Le budget primitif s'équilibre sur une masse de 81 645 622 € dont :

- Fonctionnement : 62 101 798 €
- Investissement : 19 543 824 €

B- Le budget de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 53 740 364€ et les recettes réelles à 60 145 420€, ce qui permet de dégager une épargne brute de 6 405 056€. L'épargne brute dégagée de ce budget autofinance les investissements après remboursement du capital des emprunts (1 200 000€). L'équilibre réel est donc correctement assuré dans la mesure où l'épargne brute couvre 5,3 fois le remboursement du capital.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 60 145 420€ au budget primitif 2024.

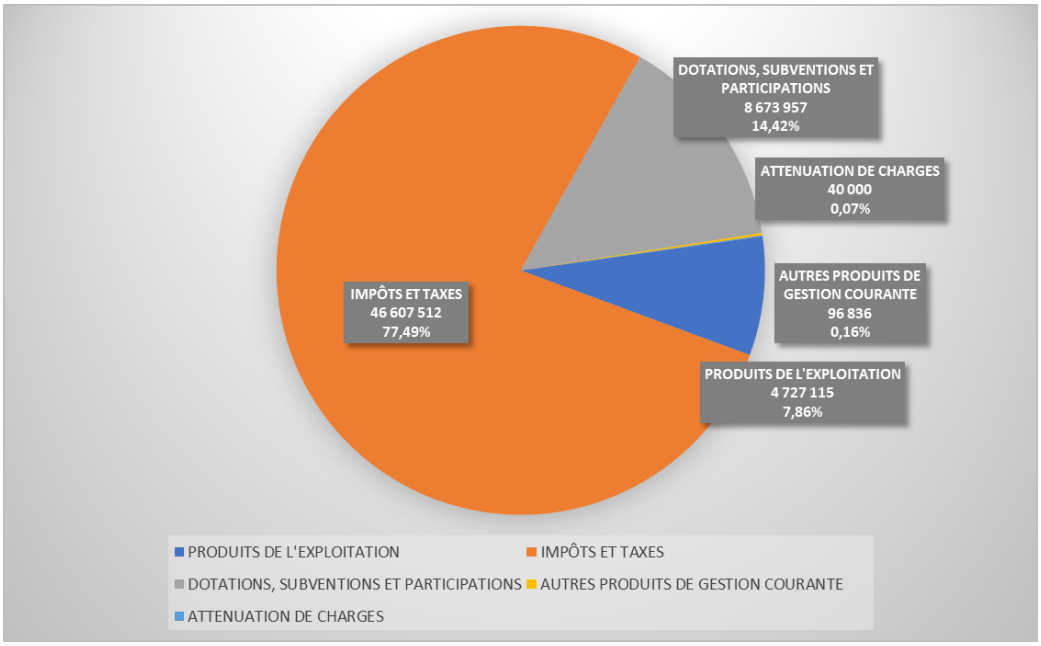

La fiscalité

La fiscalité représente la part essentielle des recettes de fonctionnement, pour un montant prévisionnel de 46,6M€, soit 77% des recettes réelles.
Au budget 2024, les taux de la taxe d'habitation, du foncier non bâti et du foncier bâti ainsi que le taux de la Cotisation Foncière des entreprises ne subiront pas d'augmentation.

Détail des produits fiscaux inscrits au budget primitif 2024 :

Fiscalité avec pouvoir de taux	Produit	Taux
TAXE D'HABITATIONS RS	11 216 773	Taux : **8,24%**
TAXE SUR LE FONCIER BÂTI	2 961 803	Taux : **1,50%**
TAXE SUR LE FONCIER NON BÂTI	167 902	Taux : **2,83%**
CFE	7 678 172	Taux : **26,63%**
VERSEMENT MOBILITE	2 072 000	Taux : **0,60%**

Fiscalité sans pouvoir de taux	Produit
IFER	441 298
TASCOM	1 836 842
FRACTION DE TVA (TH)	14 904 763
FRACTION DE TVA (CVAE)	3 923 257

La Dotation Globale de fonctionnement (DGF)

La dotation globale de fonctionnement est estimée à 5 744 932€ pour 2024.

- 2 874 663€ pour la part intercommunalité
- 2 870 269€ pour la part compensation

Les produits de l'exploitation

Le chapitre « produits de l'exploitation » est inscrit à hauteur de 4,7M€ : 92% de ce montant correspond aux refacturations de charges et de mise à disposition du personnel aux budgets annexes (eau, assainissement, déchets et GEMAPI) ainsi qu'à des organismes extérieurs (SPL Bretagne plein sud, Syndicat Mixte des Transports …).

Les autres produits des services proviennent des entrées au musée des marais salants et au château de Ranrouët ainsi qu'aux inscriptions au conservatoire intercommunal de musique.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 53 740 364€ au budget primitif 2024.

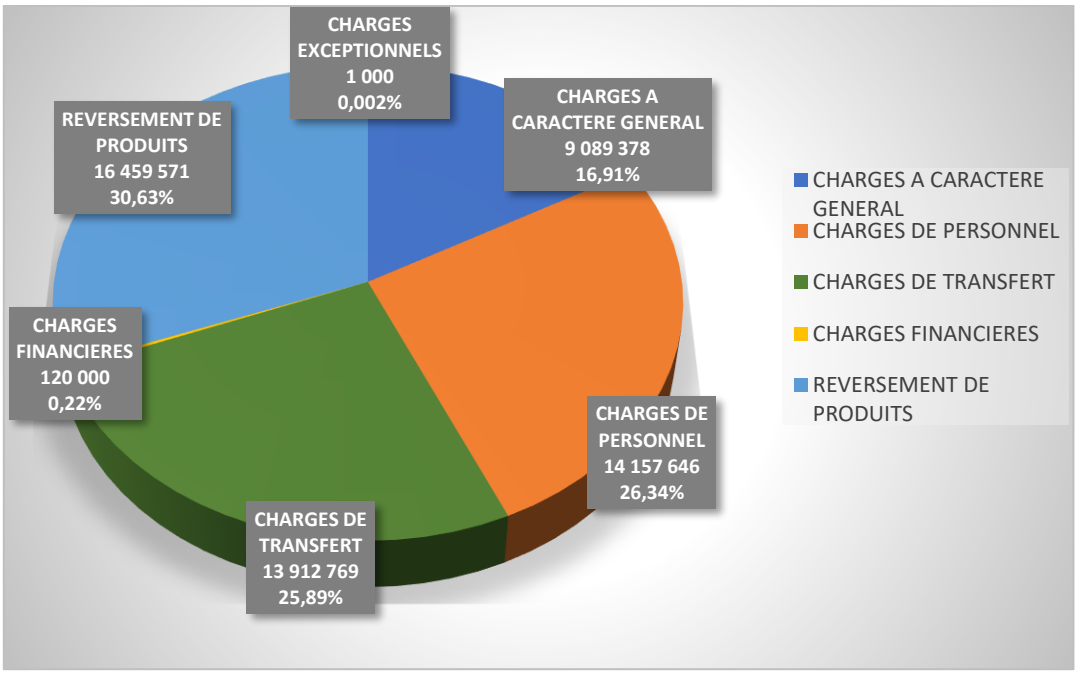

Les charges à caractère général

La tension sur les dépenses (hausse de l'énergie et son impact sur les indexations des marchés) amorcée dès la fin de l'exercice 2022, se poursuit, mais les charges à caractère général restent malgré tout contenues.
Ce chapitre est en légère baisse par rapport à 2023 (-1%).

Les charges de personnel

Le montant des charges de personnel du budget principal s'élève à 14,1K€. Cette enveloppe comprend également 150K€ qui seront refacturés au budget annexe « GEMAPI » une fois les subventions déduites (subventions finançant les postes des agents affectés à la compétence GEMAPI).

Ces inscriptions comprennent 3 nouveaux recrutements.

Les charges de transfert

Contribution au Syndicat Mixte des Transports

La contribution de Cap Atlantique au Syndicat Mixte des Transports est prévue pour un montant de 4,8M€ pour l'exercice 2024 soit une augmentation de 480K€ qui résultent de l'application des révisions de prix aux marchés de transports. Les années précédentes, le syndicat mixte bénéficiait d'un excédent constitué en 2020 (année de pandémie) ce qui a permis de maintenir les contributions des financeurs.

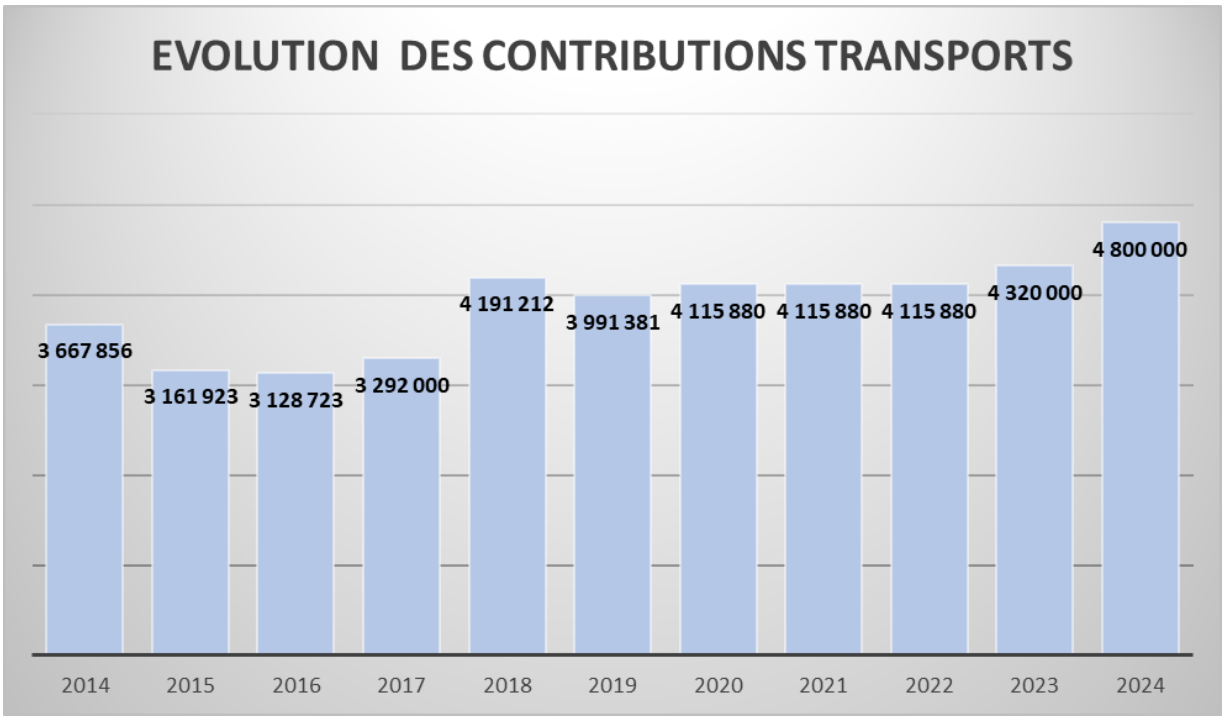

Les autres transferts de charges

- Renouvellement de la DSP à la SPL Bretagne Plein Sud (en charge du tourisme sur le territoire) pour les années 2023-2027 : Les crédits inscrits pour l'exercice 2024 s'élèvent à 2,9M€ (+3,07%).
- Contributions aux SDIS 44 et 56 pour un montant de 3,9M€ soit une augmentation de l'enveloppe prévisionnelle de 5%.

Les reversements de produits

LE FNGIR

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale de 2010 (disparition de la Taxe Professionnelle). Le prélèvement au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010.
Son montant est figé à 10 314 902€ pour Cap Atlantique.

LE FPIC

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres.

Il n'y a pas d'évolution de l'enveloppe au niveau national (1 Mds€). L'inscription budgétaire est de 900K€ pour 2024.

LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS

COMMUNES	AC provisoire versée à la commune par Cap Atlantique (fonctionnement)	AC provisoire versée par la commune à Cap Atlantique (fonctionnement)	AC provisoire versée par la commune à Cap Atlantique (Investissement)	SOLDE DES VERSEMENTS D'AC 2024
ASSERAC		123 714	27 943	-151 657
BATZ-SUR-MER	130 755		111 588	19 167
CAMOËL		42 487	12 428	-54 915
FEREL		55 173	16 522	-71 695
GUERANDE	1 774 563		290 854	1 483 709
HERBIGNAC	946 599		41 949	904 650
LA BAULE	230 601		384 303	-153 702
LA TURBALLE		246 068	137 394	-383 462
LE CROISIC	465 632		103 201	362 431
LE POULIGUEN	232 043		115 071	116 972
MESQUER		200 137	115 917	-316 054
PENESTIN		156 370	60 940	-217 310
PIRIAC-SUR-MER		313 808	158 932	-472 740
SAINT-LYPHARD		217 216	56 945	-274 161
SAINT-MOLF		49 729	26 771	-76 500
TOTAL en euros	**3 780 192**	**1 404 702**	**1 660 758**	**714 732**

Les éléments qui font varier l'attribution de compensation pour le prochain exercice sont les suivants :

- Montée progressive de la part investissement des eaux pluviales (pour rappel lissage sur 10 ans)
- Evolution de la refacturation de la mutualisation pour la porter à 90% du coût (avec lissage sur 4 ans), soit 2 792 416€.

LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

Une nouvelle Dotation de Solidarité Communauté est versée aux communes de l'agglomération depuis 2023. Cette dernière prend en compte les critères légaux obligatoires. Elle est calculée sur la base du potentiel fiscal 3 taxes de la commune ainsi que le revenu imposable des habitants. L'enveloppe globale est fixée à 1,6M€, mais les versements seront lissés pour atteindre le montant définitif en 2026.

Evolution du versement de la DSC 2023-2026

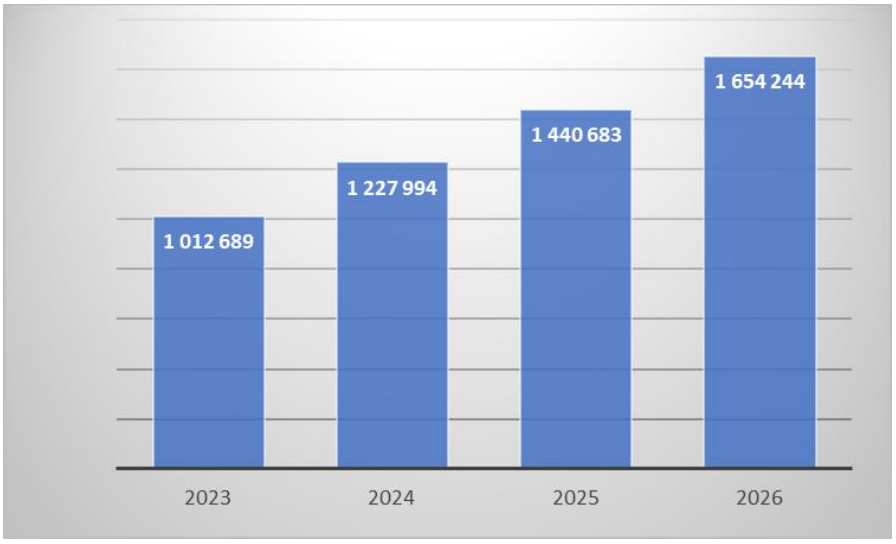

C- Le budget d'investissement

Les principaux investissements inscrits au budget primitif 2024 pour un montant total de 16M€

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	2 989 819
AMENAGEMENT	128 908
HABITAT	1 553 500
GENS DU VOYAGE	516 000
COMMUNICATION	23 000
BATIMENTS ADMINISTRATIFS-PARC AUTO	410 800
FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	2 380 000
EQUIPEMENTS INFORMATIQUES	1 761 200
ENVIRONNEMENT	531 550
EAUX PLUVIALES	1 339 449
EQUIPEMENTS SPORTIFS	1 193 200
EQUIPEMENTS CULTURELS	2 004 700
OFFICES DU TOURISME	240 000
MOBILITE	953 700
TOTAL	16 025 826

L'année 2024 voit la fin des travaux de construction de la piscine d'Herbignac et le début des travaux du conservatoire intercommunal de musique.

L'enveloppe des fonds de concours aux communes est de 2,38M€.

Les subventions d'investissement

La collectivité s'attache systématiquement à rechercher des subventions des différents partenaires institutionnels pour financer ses investissements. Cet accompagnement est indispensable à la réalisation du Plan pluriannuel d'investissement.

Les principales subventions d'investissement concernent :

- Le conservatoire intercommunal de musique 200 000 €
- Les itinéraires cyclables 334 000 €
- La piscine d'Herbignac 432 000 €
- La requalification du PA VILLEJAMES 485 000 €

II - LES BUDGETS ANNEXES

A - Les budgets annexes eau potable - assainissement

Les services publics d'eau potable et d'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux (SPIC) dont le financement est assuré par les redevances perçues auprès des usagers pour financer le service rendu, en application des dispositions prévues par les articles L. 2224-11 et L. 2224-12-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Un financement par redevance implique de spécialiser le budget du service, de manière à équilibrer le budget en recettes et en dépenses.

Pour les SPIC, une traçabilité budgétaire spécifique via un budget annexe est obligatoire afin de garantir la stricte correspondance entre le coût et la redevance.

Budget eau potable – Synthèse budgétaire

Section de fonctionnement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023			BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023
Dépenses		**4 694 152**	**3 947 250**	**-15,9%**	**Recettes**		**4 694 152**	**3 947 250**	**-15,9%**
011	Charges à caractère général	305 850	340 803	11,4%	70	Produits de l'exploitation	4 562 000	3 803 250	-16,6%
012	Charges de personnel	350 000	309 000	-11,7%	75	Autres produits de gestion cour.	76 000	87 000	14,5%
65	Autres charges de gestion	75 000	63 500	-15,3%	76	Produits financiers			
66	Charges financières	250 000	225 000	-10,0%	77	Produits exceptionnels			
67	Charges exceptionnelles				78	Reprise sur provision			
022	Dépenses imprévues	70 000		-100,0%					
042	Dotations et autres opérations d'ordre	1 561 223	1 535 300	-1,7%	042	Quote part sub. Inv. Transférée SI	56 152	57 000	1,5%
023	*Virement à la section d'investissement*	2 082 079	1 473 647	-29,2%	002	Résultat de fonctionnement reporté		*au BS*	

Epargne brute	***3 657 150***	***2 951 947***
Epargne nette	***2 757 150***	***2 051 947***

Section d'investissement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023	Section d'investissement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023
Dépenses		**6 327 252**	**8 034 000**	**27,0%**	**Recettes**		**6 327 252**	**8 034 000**	**27,0%**
16	Remboursement des emprunts	900 000	900 000	0,0%	10/13	Dotations, Subventions			
21/23	Dépenses d'équipement	5 250 100	6 927 000	31,9%	1068	Excédent de fonct. capitalisé			
21/24	reports n-1				16	Emprunts	2 612 950	4 875 053	86,6%
458	Opérations pour compte de tiers				458	Opérations pour compte de tiers			
020	Dépenses imprévues	50 000		-100,0%					
040	Opérations d'ordre (transferts)	56 152	57 000	1,5%	040	Amort. Provisions et autres op. ordre	1 561 223	1 535 300	-1,7%
					021	*Virement de la section de fonctionnement*	2 082 079	1 473 647	-29,2%
041	*Opérations patrimoniales*	*71 000*	*150 000*		*041*	*Opérations patrimoniales*	*71 000*	*150 000*	
TOTAL GENERAL		**11 021 404**	**11 981 250**	**8,7%**	**TOTAL GENERAL**		**11 021 404**	**11 981 250**	**8,7%**

Le budget eau potable est équilibré à 11,9M€ dont 3,9M€ en exploitation et 8M€ en investissement.

Principales dépenses d'investissement du budget eau potable

TRAVAUX RESEAUX	3 178 000
EXPLOITATION	3 749 000
TOTAL	**6 927 000**

Budget assainissement – Synthèse budgétaire

Section de fonctionnement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023	*Section de fonctionnement*		BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023
Dépenses		**10 093 815**	**9 196 482**	**-8,9%**	**Recettes**		**10 093 815**	**9 196 482**	**-8,9%**
011	Charges à caractère général	1 186 150	886 157	-25,3%	70	Produits de l'exploitation	8 619 818	8 078 182	-6,3%
012	Charges de personnel	850 000	826 960	-2,7%	74	Dotations, subventions, participations			
65	Autres charges de gestion	43 000	43 000	0,0%	75	Autres produits de gestion courante	68 000	63 400	-6,8%
66	Charges financières	750 000	800 000	6,7%	76	Produits financiers	84 900	84 900	0,0%
67	Charges exceptionnelles	323 000	20 000	-93,8%	77	Produits exceptionnels			
022	Dépenses imprévues	200 000		-100,0%					
042	Dotations et autres opérations d'ordre	5 588 789	5 035 000		042	Quote part sub. Inv. Transférée SI	1 321 097	970 000	-26,6%
023	*Virement à la section d'investissement*	1 152 876	1 585 365		002	Résultat de fonctionnement reporté		*au BS*	

Epargne brute	***5 620 568***	***5 650 365***	
Epargne nette	***2 720 568***	***2 750 365***	

Section d'investissement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023	Section d'investissement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023
Dépenses		**7 637 360**	**10 037 370**	**31,4%**	**Recettes**		**7 637 360**	**10 037 370**	**31,4%**
16	Remboursement des emprunts	2 900 000	2 900 000	0,0%	10/13	Dotations, Subventions	837 932	570 065	-32,0%
21/23	Dépenses d'équipement	3 358 500	6 017 370	79,2%	1068	Excédent de fonct. capitalisé			
21/23	reports n-1				16	Emprunts		2 696 940	
020	Dépenses imprévues				040	Amort. provisions et autres op. d'ordre	5 588 789	5 035 000	
040	Opérations d'ordre (transferts)	1 321 097	970 000	-26,6%	021	*Virement de la section de fonctionnement*	1 152 876	1 585 365	
041	*Opérations patrimoniales*	*57 763*	*150 000*	159,7%	*041*	*Opérations patrimoniales*	*57 763*	*150 000*	

TOTAL GENERAL		**17 731 175**	**19 233 852**	**8,5%**	**TOTAL GENERAL**		**17 731 175**	**19 233 852**	**8,5%**

Le budget assainissement est équilibré à 19,2M€ dont 9,2M€ en exploitation et 10M€ en investissement.

Principales dépenses d'investissement du budget assainissement

TRAVAUX RESEAUX	3 931 500
STEP ET EMISSAIRES	20 000
RESEAUX DE TRANSFERT	610 000
SCHEMAS DIRECTEURS & DIVERS	20 000
GESTION DU PATRIMOINE	1 435 870
TOTAL	**6 017 370**

Budget SPANC – Synthèse budgétaire

Section de fonctionnement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023			BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023
Dépenses		**204 620**	**204 852**	**0,1%**	**Recettes**		**204 620**	**204 852**	**0,1%**
011	Charges à caractère général	73 510	78 402	0,07	70	Produits de l'exploitation	204 620	204 852	0,1%
012	Charges de personnel	131 000	124 040	-0,05	74	Dotations et participations			
65	Autres charges de gestion	10	10		77	Produits exceptionnels			
67	Charges exceptionnelles	100	100		013	Atténuations de charges			
022	Dépenses imprévues								
042	*Dotations et autres opérations d'ordre*								
023	*Virement à la section d'investissement*		*2 300*		*002*	*Résultat de fonctionnement reporté*		*au BS*	

Epargne brute	***0***	***2 300***
Epargne nette	***0***	***2 300***

Section d'investissement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023			BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023
Dépenses		**2 300**	**2 300**	**0,0%**	**Recettes**		**2 300**	**2 300**	**0,0%**
21/23	Dépenses d'équipement	2 300	2 300		16	Emprunts	2 300		-100,0%
					1068	Excédent de fonctionnement capitalisé			
					040	*Amort. provisions et autres op. d'ordre*	-	-	
					021	*Virement de la section de fonctionnement*	-	*2 300*	

TOTAL GENERAL		**206 920**	**207 152**	**0,1%**	**TOTAL GENERAL**		**206 920**	**207 152**	**0,1%**

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est un service local chargé de conseiller et d'accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif et de la contrôler.

Ce budget annexe permet d'en retracer les dépenses et recettes. Il doit s'équilibrer avec les redevances des usagers. Comme pour les budgets eau et assainissement, le budget principal ne peut pas apporter de subvention d'équilibre au budget du SPANC. Le budget SPANC est équilibré à 207,1K€ dont 204,8K€ en exploitation et 2,3K€ en investissement.

B- Budget Zones d'Activités Economique (ZAE)

Budget Zones d'activité - Synthèse budgétaire

Section de fonctionnement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023	Section de fonctionnement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023
Dépenses		**1 633 319**	**1 313 044**	**-19,6%**	**Recettes**		**1 633 319**	**1 313 044**	**-19,6%**
011	Charges à caractère général	43 850	27 480	-37,3%	70	Produits de l'exploitation	488 755	217 086	-55,6%
012	Charges de personnel				74	Dotations, subventions, participations			
65	Autres charges de gestion	10		-100,0%	75	Autres produits de gestion courante			
66	Charges financières				77	Produits exceptionnels			
67	Charges exceptionnelles				77	Produits exceptionnels			
042	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*1 589 459*	*1 285 564*	*-19,1%*	*042*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*1 144 564*	*1 095 958*	*-4,2%*

Section d'investissement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023	Section d'investissement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023
Dépenses	**Dépenses**	**1 589 459**	**1 285 564**	**-19,1%**	**Recettes**		**1 589 459**	**1 285 564**	**-19,1%**
16	Remboursement des emprunts	444 895	189 606	-57,4%	10/13	Dotations, Subventions			
21/23	Dépenses d'équipement				16	Avances remboursables			
020	Dépenses imprévues				1068	Excédent de fonct. capitalisé			
040	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*1 144 564*	*1 095 958*	*-4,2%*	*040*	*Opérations d'ordre de transfert entre sections*	*1 589 459*	*1 285 564*	-19,1%

TOTAL GENERAL		**3 222 778**	**2 598 608**	**-19,4%**	**TOTAL GENERAL**		**3 222 778**	**2 598 608**	**-19,4%**

Ce budget regroupe l'ensemble des opérations relatives à la gestion en régie de lotissements à caractère économique destiné à la vente. Les écritures liées aux zones d'activités « Le Closo » à Pénestin, « Mès » à St Molf, « Poteau » à Herbignac et « Crelin » à St Lyphard sont retracées dans ce budget. L'ensemble des terrains sont viabilisés et sont en cours de commercialisation.

Le budget est équilibré à 2,6M€ dont 1,3M€ en fonctionnement et 1,3M€ en investissement.

C - Budget Déchets

Dans un souci de transparence, la Communauté d'Agglomération a créé ce nouveau budget en 2023 pour retracer les comptes du service gestion des déchets dans une comptabilité distincte et individualisée afin d'établir le coût réel du service financé par la TEOM.

Budget Déchets - Synthèse budgétaire

Section de fonctionnement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023	Section de fonctionnement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023
Dépenses		**22 557 426**	**23 179 992**	**2,8%**	**Recettes**		**22 557 426**	**23 179 992**	**2,8%**
011	Charges à caractère général	17 544 637	18 069 600	3,0%	70	Produits de l'exploitation	4 358 500	3 967 550	-9,0%
012	Charges de personnel	3 341 073	3 483 410	4,3%	73	Impôts et taxes	18 198 926	19 212 442	5,6%
65	Autres charges de gestion	6 000	6 000	0,0%	74	Dotations, subventions, participations			
66	Charges financières	34 910	31 200	-10,6%	75	Autres produits de gestion courante			
68	Dotations aux provisions	200 000		-100,0%	78	Reprises sur provisions			
042	*Dotations et autres opérations d'ordre*	*1 430 806*	*1 430 806*	0,0%	*042*	*Opérations d'ordre*			
023	*Virement à la section d'investissement*		*158 976*		002	Résultat de fonctionnement reporté		*au BS*	
Epargne brute		***1 630 806***	***1 589 783***						
Epargne nette		***1 355 806***	***1 317 783***						

Section d'investissement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023	Section d'investissement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023
Dépenses	**Dépenses**	**2 114 000**	**2 122 000**	**0,4%**	**Recettes**		**2 114 000**	**2 122 000**	**0,4%**
16	Remboursement des emprunts	275 000	272 000	-1,1%	10/13	Dotations, Subventions	182 700	217 842	19,2%
21/23/27	Dépenses d'équipement	1 839 000	1 770 000	-3,8%	1 068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
21/23/27	reports				16	Emprunts	500 494	234 376	-53,2%
					27	Autres immobilisations financières			
458	Opérations pour compte de tiers				458	Opérations pour compte de tiers			
					024	Produit de cessions d'immobilisations			
					040	*Amort. Provisions & autres op. d'ordre*	1 430 806	1 430 806	0,0%
041	*Opérations patrimoniales*		80 000		*041*	*Opérations patrimoniales*		*80 000*	
040	*Opérations d'ordre (transferts)*				*021*	*Virement de la section de fonctionnement*		*158 976*	
TOTAL GENERAL		**24 671 426**	**25 301 992**	**2,6%**	**TOTAL GENERAL**		**24 671 426**	**25 301 992**	**2,6%**

Ce budget est équilibré à 25,3M€ dont 23,2M€ en fonctionnement et 2,1M€ en investissement.
Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui finance le service, sera ajusté au taux d'équilibre (taux estimé à 9,82% en fonction de l'évolution des bases prévisionnelles) afin de couvrir les dépenses de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Principales dépenses d'investissements du budget annexe Déchets

SCHEMA DIRECTEUR DECHETTERIE	70 000
MATERIELS-ENTRETIEN DES SITES	910 000
PARC AUTO DECHETS	790 000
TOTAL	**1 770 000**

D - Budget Gemapi

Budget GEMAPI - Synthèse budgétaire

Section de fonctionnement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/BP 2023	Section de fonctionnement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/BP 2023
Dépenses		**1 184 659**	**1 200 200**	**1,3%**	**Recettes**		**1 184 659**	**1 200 200**	**1,3%**
011	Charges à caractère général	250 500	262 500	4,8%	70	Produits de l'exploitation		3 000	
012	Charges de personnel	120 000	150 000	25,0%	73	Impôts et taxes	1 119 552	1 120 000	0,0%
65	Autres charges de gestion	217 900	254 000	16,6%	74	Dotations, subventions, participations	65 107	77 200	18,6%
66	Charges financières	13 500	12 000	-11,1%	75	Autres produits de gestion courante			
67	Charges exceptionnelles				77	Produits exceptionnels			
					042	*Opérations d'ordre*			
042	*Dotations et autres opérations d'ordre*		*6 000*		*042*	*Opérations d'ordre*			
023	*Virement à la section d'investissement*	*582 759*	*515 700*	*-11,5%*	*002*	*Résultat de fonctionnement reporté*		*au BS*	
Epargne brute		***582 759***	***521 700***						
Epargne nette		***351 759***	***301 700***						

Section d'investissement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/BP 2023	Section d'investissement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/BP 2023
Dépenses	**Dépenses**	**1 084 100**	**1 477 197**		**Recettes**		**1 084 100**	**1 477 197**	
16	Remboursement des emprunts	231 000	220 000	-4,8%	10/13	Dotations, Subventions	377 735	371 580	-1,6%
21/23/27	Dépenses d'équipement	853 100	1 237 197	45,0%	1 068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
21/23/27	reports				16	Emprunts	123 606	563 917	356,2%
458	Opérations pour compte de tiers				458	Opérations pour compte de tiers			
					024	Produit de cessions d'immobilisations			
020	Dépenses imprévues				*040*	*Amort. Provisions & autres op. d'ordre*		*6 000*	
040	*Opérations d'ordre (transferts)*				*021*	*Virement de la section de fonctionnement*	*582 759*	*515 700*	*-11,5%*
041	*Opérations patrimoniales*		*20 000*		*041*	*Opérations patrimoniales*		*20 000*	
TOTAL GENERAL		**2 268 759**	**2 677 397**	**18,0%**	**TOTAL GENERAL**		**2 268 759**	**2 677 397**	**18,0%**

Nouveau budget en 2023, il est équilibré à 2,67M€ dont 1,2M€ en fonctionnement et 1,47M€ en investissement.

Le budget est financé par la taxe GEMAPI représentant 1M€.

Détail des investissements du budget annexe GEMAPI.

QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES	229 697
RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	1 007 500
TOTAL	**1 237 197**

En 2024, les investissements les plus importants seront la réfection de l'ouvrage hydraulique de Bérigo (Batz/Mer) et des digues environnantes pour 750K€.

III – PRESENTATION CONSOLIDEE

Présentation des budget primitifs consolidés (hors budget annexe ZAE)

Section de fonctionnement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023	Section de fonctionnement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023
Dépenses		**98 262 833**	**99 830 574**	**1,6%**	**Recettes**		**98 262 833**	**99 830 574**	**1,6%**
011	Charges à caractère général	28 537 867	28 726 840	0,7%	70	Produits de l'exploitation	22 279 268	20 783 949	-6,7%
012	Charges de personnel	18 379 400	19 051 056	3,7%	73	Impôts et taxes	63 249 101	66 939 954	5,8%
65	Autres charges de gestion	12 772 542	14 279 279	11,8%	74	Dotations, subventions, participations	8 793 101	8 751 157	-0,5%
66	Charges financières	1 268 410	1 188 200	-6,3%	75	Autres produits de gestion courante	483 836	247 236	-48,9%
014	Atténuations de produits	16 247 144	16 459 571	1,3%	76	Produits financiers	84 900	84 900	0,0%
67	Charges exceptionnelles	344 100	21 100	-93,9%	013	Atténuations de charges	39 000	40 000	2,6%
68	Dotations aux provisions	200 000	-	-100,0%	77	Produits exceptionnels	-	-	
022	Dépenses imprévues	270 000	-	-100,0%	78	Reprise sur provisions	-	-	
042	*Dotations et autres opérations d'ordre*	*13 714 320*	*13 140 608*	*-4,2%*	*042*	*Opérations d'ordre*	*3 333 627*	*2 983 378*	*-10,5%*
023	*Virement à la section d'investissement*	*6 529 050*	*6 963 920*	*6,7%*	*002*	*Résultat de fonctionnement reporté*		*au BS*	

Epargne brute	***17 379 743***	***17 121 150***
Epargne nette	***11 388 743***	***11 629 150***

Section d'investissement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023	Section d'investissement		BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023
Dépenses		**41 738 880**	**41 216 691**	**-1,3%**	**Recettes**		**41 738 880**	**41 216 691**	**-1,3%**
16	Remboursement des emprunts	5 991 000	5 492 000	-8,3%	10/13	Dotations, Subventions	5 129 054	6 667 322	30,0%
21/23	Dépenses d'équipement	31 405 090	31 445 193	0,1%	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	-	-	
26	Participations et créances rattachées	-	20 600		16	Emprunts	15 418 693	13 255 046	-14,0%
27	Autres immobilisations financières	680 400	550 100	-19,2%	27	Autres immobilisations financières	619 000	459 375	-25,8%
458	Opérations pour compte de tiers	-	175 420		458	Opérations pour compte de tiers	-	175 420	
					024	Produits de cessions immo. (M14)	50 000	5 000	-90,0%
020	Dépenses imprévues	50 000	-	-100,0%	*040*	*Amort. provisions et autres op. d'ordre*	*13 714 320*	*13 140 608*	*-4,2%*
040	*Opérations d'ordre*	3 333 627	2 983 378	-10,5%	*021*	*Virement de la section de fonctionnement*	*6 529 050*	*6 963 920*	*6,7%*
041	*Opérations patrimoniales*	278 763	550 000		*041*	*Opérations patrimoniales*	*278 763*	*550 000*	

TOTAL GENERAL BUDGET	140 001 713	141 047 265	0,7%			140 001 713	141 047 265	0,7%

A - L'EPARGNE

Budget global

A	**Recettes courantes de fonctionnement**	**96 847 196**	
dont	Produits d'exploitation (c/70)	20 932 249	
	impôts & taxes	65 819 954	
B	**Dépenses de gestion**	**78 537 846**	
dont	Charges à caractère général	29 130 840	
	Charges de personnel	17 641 056	
	Atténuations de produits (AC, ….)	16 459 571	
C	**Epargne de gestion (A-B)**	**18 309 350**	
	Frais financiers	1 188 200	
D	**Epargne brute (C-frais financiers)**	**17 121 150**	**17,68%**
	Capital des emprunts	5 492 000	
E	**Epargne disponible ou nette (D-Capital)**	**11 629 150**	**12,01%**

Trois indicateurs d'épargne apparaissent dans ce tableau (budgets consolidés) :

L'épargne de gestion

D'un montant de 18 309 350€, Elle permet de constater **l'écart entre les recettes et les dépenses courantes de la collectivité**. Les postes de dépenses courantes sont représentés par trois grandes masses principales : les charges d'administration (achats, entretien, prestations de services), les charges de personnel et les charges dites de transferts qui sont, soit reversées aux communes, soit à des tiers au titre des participations et des subventions. Les recettes sont composées en majeure partie par la fiscalité directe (46M€ sur le budget principal et 19M€ sur le budget annexe Déchets). Les autres recettes découlent des produits de l'exploitation des services (budget principal et budgets annexes : part collectivité notamment pour l'eau et l'assainissement).

L'épargne brute

D'un montant de 17 121 150€ ; cela correspond à l'épargne de gestion déduite des frais financiers de la dette qui sont payés sur le budget de fonctionnement mais qui sont rattachés à la dette de la collectivité.

Cet indicateur est le plus important car c'est ce qu'il reste réellement de disponible pour financer les investissements, en priorité le capital des emprunts et ensuite les investissements.

L'épargne nette

D'un montant de 11 629 150 €, c'est l'épargne brute après remboursement du capital des emprunts, elle correspond à la part nette qui permet de financer les investissements. Le complément nécessaire pour financer les investissements de l'année est assuré par d'éventuels nouveaux emprunts dans la limite des capacités à emprunter de la collectivité. Cette limite est mesurée par le ratio de capacité de désendettement (ou solvabilité) qui établit le rapport entre l'encours de la dette sur l'épargne brute. Comme examiné lors du débat d'orientation budgétaire, cette limite a été fixée pour l'agglomération à 8 ans. Le niveau de l'épargne nette (ou disponible) pour financer les investissements reste d'un niveau acceptable, soit 12%.

L'EPARGNE DU BUDGET PRINCIPAL

Si ces 3 niveaux d'épargne sont d'un niveau satisfaisant en vision consolidée, un point de vigilance particulier s'impose à la lecture du budget principal. En effet les budgets annexes disposent de leurs propres recettes d'exploitation liées directement au service rendu : les redevances d'eau potable et d'assainissement payées directement par les usagers. Les épargnes disponibles de ces budgets annexes peuvent donc financer les investissements. Les déchets sont financés par la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et le budget GEMAPI par une taxe GEMAPI.

Il est à noter que le budget principal est financé pour majeure partie par la fiscalité directe (ménages et entreprises), d'où la très grande sensibilité de cette ressource, d'autant qu'une bonne partie de cette fiscalité se trouve désormais fossilisée par des compensations de l'Etat (suite à la disparition de la taxe d'habitation et la CVAE pour les collectivités) et donc pour laquelle la collectivité n'a plus autant de marge de manœuvre. L'épargne nette du budget principal reste positive (8,65%) mais son niveau doit rester suffisant pour permettre une programmation des investissements qui réponde aux besoins du territoire.

B- LA DETTE

Répartition de l'encours total : 43,9M€

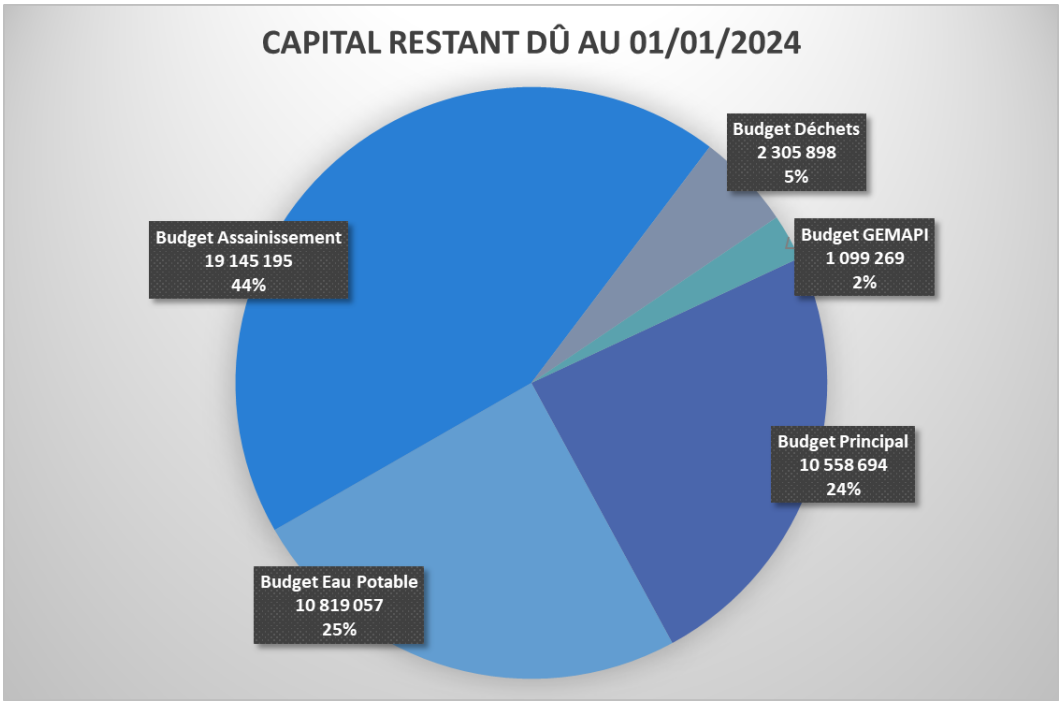

La part la plus importante de l'endettement reste toujours au niveau du budget d'assainissement (qui continue néanmoins de se désendetter ces dernières années) pour 19M€ en raison des travaux importants depuis la création de la communauté d'agglomération.

Avec la création en 2023 de deux nouveaux budgets annexes, la dette est répartie à parts égales sur le budget principal et le budget eau potable (10M€). L'emprunt transféré du Sivu du Port (1M€) est affecté au budget Gemapi et le budget déchets a pris à sa charge un pourcentage de la dette du budget principal correspondant au poids de ses investissements dans ce budget principal (2,3M€).

La solvabilité globale est de 2,57 (exprimée en années) ce qui reste inférieur à la limite de 8 années fixée lors du débat d'orientation budgétaire.

IV – PRESENTATION PAR POLITIQUES PUBLIQUES

Les grandes thématiques du budget primitif 2024 sont exposées dans les fiches suivantes en faisant le lien avec le projet de territoire.

Les projets sont répartis selon les ambitions du projet de territoire, rappelées ci-dessous :

Les ambitions du projet de territoire

A - Un territoire accélérateur de la transition écologique

B - Un territoire porteur du bien vivre pour tous

C - Un territoire uni et intégré au profit du dynamisme global

Ressources

Les grandes orientations pour 2024

Dans une volonté d'accompagner la transformation de la collectivité, une évolution des services ressources a été entamée en 2023 avec la création de deux directions (la direction des ressources humaines et la direction des finances, du juridique et de la commande publique) et la réorganisation de la direction du numérique. La restructuration des services support permettra la création de process et procédures claires pour chaque service, la poursuite de la dématérialisation, l'accompagnement des équipes mais aussi le développement d'une école interne et la mise en place des tickets restaurants.

C

L'un des grands enjeux, sera également le déploiement des nouveaux sites intranet et internet.

La poursuite de la démarche centré usager sera de nouveau un pilier fort de 2024 avec la participation de l'ensemble des agents à la formation « Améliorons la relation avec nos usagers » et le déploiement d'un outil de Gestion de la Relation Citoyens.

Les projets majeurs 2024

Mise en place des tickets restaurant :

Dans le prolongement de la transformation culturelle et du pilier être bien pour être encore meilleur, de nouveaux aménagements sont proposés aux agents comme la possibilité de choisir entre plusieurs cycles de travail afin de répondre à un meilleur équilibre entre la vie professionnelle et personnelle. Pour poursuivre cette dynamique, des tickets restaurant seront proposés aux agents courant 2024.
- coût : 90 000€

C

Déploiement de l'identité numérique pour tous :
Afin de permettre à tous agents des entités mutualisées d'accéder aux informations ainsi qu'aux applications du Système d'Information, les utilisateurs non équipés d'outils numériques doivent être dotés d'un compte. Ce compte leur permettra dans un premier temps d'accéder depuis leurs équipements personnels à une messagerie professionnelle et à l'intranet. Nous leur mettrons ensuite à dispositions les applications nécessaires à leurs missions.
- coût : 50 000 € (pour les entités mutualisées)

Les ambitions du projet de territoire

A- un territoire accélérateur de la transition écologies
B- un territoire porteur du bien vivre pour tous
C- un territoire uni et intégré au profit du dynamisme global

Développement économique

I. Les grandes orientations pour 2024

Le développement économique confirme les ambitions fortes du projet de territoire qui seront déclinées dans un futur schéma d'accueil des entreprises 2024-2030 dont les objectifs vont tendre vers :

Maitriser le foncier économique : pérenniser le foncier économique disponible et le mettre à disposition des entreprises par bail à construction

Diversifier les activités économiques : Privilégier l'innovation, l'entreprenariat, les filières locales (nautisme, numérique...) et l'emploi local pour tous et accompagner les dynamiques collectives et l'évènementiel économique

B

Optimiser la capacité d'accueil existante : optimiser l'usage des parcs existants par une restructuration si nécessaire et accompagner la densification de l'immobilier d'entreprises

Créer des réserves économiques sur la dorsale : repositionner la capacité d'urbanisation résiduelle à vocation économique (dédiée aux filières stratégiques et aux entreprises de production et de transformation) sur des sites à proximité des pôles de vie, de logement et des axes de circulation.

Les projets majeurs 2024

Travaux d'extension du parc d'activités de Prégovelin : 646 079 € : viabilisation de la tranche ouest du projet d'extension (12 lots) et aménagement des accès (tourne à droite sur RD 774 et réalisation du giratoire d'accès sur la RD)

Etudes préparatoires à l'évolution du parc d'activité du Poull'go : 209 500 €

Requalification de la tranche 2 du parc d'activité de Villejames : 1 012 000 € - livraison de la requalification des rues de la Pierre et Pré neuve

B

Programme d'animation des dynamiques collectives : 68 400 €

Expérimenter l'optimisation sur les parcs d'activités : 25 000 €

Les ambitions du projet de territoire

A- un territoire accélérateur de la transition écologies
B- un territoire porteur du bien vivre pour tous
C- un territoire uni et intégré au profit du dynamisme global

Sport

I. Les grandes orientations pour 2024

Une nouvelle stratégie sportive sera actée pour 2024-2026, elle visera principalement à :

Coordonner les actions relatives au développement de la pratique sportive pour tous : Faciliter l'accès aux centres aquatiques et encourager l'apprentissage de la nage et de la voile au niveau scolaire

B

Développer les équipements sportifs d'intérêt communautaire en faveur des jeunes publics : Développer ou participer au développement d'équipements existants communautaires ou communaux d'intérêt communautaires, répondant à une mutualisation des pratiques en faveur des jeunes

Accompagner les sportifs méritants, et les évènements sportifs « grand public » : Parrainer des évènements sportifs de club d'intérêt communautaires, coordonner l'accueil d'évènements sportifs nationaux à l'échelle du territoire, parrainer deux sportifs locaux porteurs de l'identité et des valeurs du territoire :

Les projets majeurs 2024

Soutenir (financer le transport) l'apprentissage de la natation et de la voile en milieu scolaire : 101 000€

B

Accueil du tour de bretagne : 30 000 €

Subvention pour des évènements sportifs d'intérêt communautaire : 6 000 €

Les ambitions du projet de territoire

A- un territoire accélérateur de la transition écologies
B- un territoire porteur du bien vivre pour tous
C- un territoire uni et intégré au profit du dynamisme global

Culture

I. Les grandes orientations pour 2024

L'année 2024 verra le lancement du projet culturel de territoire. Ce projet vise à promouvoir la culture locale et à encourager la participation de tous les acteurs du territoire. La culture est un élément essentiel de la vie communautaire qui contribue à renforcer les liens entre les habitants. Ce projet fera naître un réseau territorial de la culture et une programmation intercommunale plus étoffée. Au travers du PCT, une nouvelle stratégie culturelle et touristique se définie pour le Château de Ranrouët et le Musée des Marais Salants. B

Dans le cadre de sa politique d'équipements structurants et de développement culturel et afin de proposer un espace de formation musicale, de découvertes, d'échanges et d'expériences artistiques de qualité, 2024 verra le lancement des travaux du nouveau conservatoire de musique à rayonnement intercommunal. En parallèle, un nouveau projet d'établissement pour le conservatoire verra le jour. C

Les projets majeurs 2024

Dans le cadre du PCT, une étude stratégique sur le Château de Ranrouët sera lancée afin de revoir son positionnement culturel et touristique et ainsi toucher un public plus large. B
- coût : 35 000€

Une nouvelle programmation culturelle intercommunale sera définie. C
- coût : 40 000€

Lancement des travaux du nouveau conservatoire pour l'année 2024
-coût : 1.6 millions €

Les ambitions du projet de territoire

A- un territoire accélérateur de la transition écologies
B- un territoire porteur du bien vivre pour tous
C- un territoire uni et intégré au profit du dynamisme global

Environnement et économies primaires

I. Les grandes orientations pour 2024

2024 sera une très grosse année : prise en gestion du système d'endiguement des marais salants du bassin de Guérande, lancement des travaux de remise en état de l'ouvrage du Bérigo et des digues de marais salants, approbation d'une stratégie locale de gestion du trait de côte, le lancement des études de définition de travaux du futur PAPI dans le cadre du Programme d'Etudes Préalables. A l'heure de rédaction de cette note, le bilan de la tempête Céline est encore en cours pour les marais salants alors qu'une autre tempête est annoncée. 2024 verra certainement la réalisation de travaux importants de réparation de brèches et autres glissements de talus en lien avec les tempêtes, notamment la tempête Céline d'octobre 2023. L'entretien courant du système d'endiguement de l'Etier du Pouliguen reste une opération importante pour garantir le niveau de protection des populations.

Pour la biodiversité, l'année 2024 sera celle de la fin du projet LIFE SALLINA pour lequel ce sera une année de bilan et d'évaluation. Les travaux de plantation de haies et de restauration de mares se poursuivent, notamment grâce aux aides du Contrat Nature Bretagne et de l'aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. 2024 marquera également l'approbation de la stratégie biodiversité pour l'Agglo et son territoire. Les dernières dépenses du LIFE coïncident avec l'élaboration des Atlas de Biodiversité Communale de Piriac-sur-Mer, La Turballe, Le Croisic, Batz-sur-Mer et Le Pouliguen.

Pour l'agriculture, Les actions se poursuivent dans la continuité des années précédentes. La convention quinquennale de partenariat avec les deux chambres d'Agriculture sera renouvelée pour 5 ans (foncier, environnement, bois énergie, plantation de haies, transmission des exploitations agricoles, etc.). Le suivi des ventes en zones A et N des PLU (convention SAFER) perdure avec 5 à 10 demandes de préemption en révision de prix attendues de la part de l'Agglomération. Dans le PEAN, le bâtiment CTO devrait être démoli au cours du second semestre 2024. Enfin, 2024 verra le dépôt des dossiers de candidature, par le Parc naturel régional de Brière en lien avec les EPCI pour la poursuite du Projet Alimentaire Territorial.

A

Les espèces dommageables à la communauté sont : les moustiques des marais salés/saumâtres, le Baccharis halimifolia, la Jussie, les rongeurs aquatiques envahissants (ragondins et rats musqués) ainsi que le Frelon asiatique. Pour toutes ces espèces, l'action se poursuit en 2024. Trois faits marquants : 2022 et 2023 ont été des années d'explosion des populations de Frelons asiatiques ; 2024 pourrait être de la même veine ; la Jussie a fait son apparition dans l'étang de Sandun et l'Agglo, en tant que propriétaire, doit intervenir en complément de l'action du Syndicat du Bassin versant du Brivet ; les moyens de lutte contre le Baccharis diminueront avec la fin du LIFE SALLINA prévue en septembre.

En matière énergétique, principale nouveauté : un bilan des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de l'Institution sera réalisé pour aller encore plus loin dans la recherche de réduction de nos émissions. Les actions pour le développement de l'énergie solaire se poursuive avec les études en cours avec les études sur Keraline, les zones d'actions ENR, etc. L'Agglomération continue à financer l'association ALISEE qui assure l'animation de l'espace d'information France RENOV.

Les projets majeurs 2024

Dans le domaine de la prévision des risques littoraux : Lancement de travaux de remise en l'état de l'ouvrage du Bérigo : 500. 000 €

Autres dépenses en faveur de la protection contre la mer de marais salants des bassins de Guérande et du Mès : 155.000 € (travaux) + 125 .000 (définition d'un nouveau PAPI)

Dans le domaine de la Biodiversité : Elaboration des atlas de biodiversité communale de Piriac-sur-Mer, la Turballe, Le Croisic, Batz-sur-Mer, Le Pouliguen et poursuite des ABC pour les communes du Morbihan : 76.000 €

Finalisation des opérations LIFE SALLINA : 150.000 €

Dans le domaine du climat et de l'énergie : Dépenses en faveur des économies d'énergie et les énergies renouvelables : 176.000 €

Dans le domaine des Economies Primaires : Renouvellement de la convention quinquennale avec les chambres d'Agriculture : 80.000 € (par an)

Démolition du bâtiment CTO et études d'implantation des nouveaux équipements : 180.000 €

A

Les ambitions du projet de territoire

A- un territoire accélérateur de la transition écologies
B- un territoire porteur du bien vivre pour tous
C- un territoire uni et intégré au profit du dynamisme global

Eau

I. Les grandes orientations pour 2024

En matière de qualité des milieux aquatiques : l'Agglo est arrivée au terme du Programme Eaux et milieux Aquatiques 2018-2022 et des contrats signés avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région des pays de la Loire. 2024 sera consacré à établir un bilan de ce programme et construire un nouveau contrat. L'étude portant sur l'établissement des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau arrivera à terme et contribuera à apporter des réponses à des problématiques de débordements de cours d'eau, d'urbanisme et de restauration des milieux naturels. Les travaux en faveur de la renaturation des cours d'eau et marais se poursuivent conformément aux objectifs contractuels et réglementaires. Enfin, la vigilance et les efforts sont permanents sur les questions de qualité sanitaire des sites de baignade, conchylicoles et de pêche à pied de loisir et professionnelle. Les réflexions sur la préservation de la ressource en eau dans le contexte du changement climatique en particulier pour l'agriculture se poursuivent, en lien avec la profession agricole.

A

En matière d'eau potable, d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales : Finalisation et adoption d'un nouveau schéma directeur d'assainissement des eaux usées communautaires permettant de tracer les grandes lignes des investissements sur les 10 prochaines années permettant de satisfaire les besoins des usagers et de préserver les milieux et les usages.

Poursuivre la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales.

Sur l'eau potable, l'année 2024 verra le démarrage du déploiement de la télérelève avec un objectif d'équiper l'ensemble des usagers à l'horizon 2026. Ce sera également l'occasion de construire et de lancer des actions de sensibilisations auprès des usagers pour réduire les consommations unitaires et sensibiliser aux enjeux.

Les projets majeurs 2024

Mettre en œuvre les nouveaux contrats de DSP eau et assainissement :

A

Déploiement de la télérelève.

Investissement de 14 M€ sur les réseaux et ouvrages AEP – EU et EP

Faire le bilan du programme Eau et milieux aquatiques 2018-2022 et construire un nouveau programme (30.000 €)

Poursuivre les travaux de renaturation des cours d'eau et restauration des marais (GEMAPI) (186.000 €)

Les ambitions du projet de territoire

A- un territoire accélérateur de la transition écologies
B- un territoire porteur du bien vivre pour tous
C- un territoire uni et intégré au profit du dynamisme global

Déchets

I. Les grandes orientations pour 2024

L'année 2024 sera vouée à poursuivre la mise en œuvre des orientations en matière de prévention de la production des déchets ménagers afin de répondre aux objectifs de réduction de l'empreinte environnementale et de maitrise budgétaire de la Direction Prévention et Gestion des Déchets.

L'année 2024 sera également consacrée à avancer sur les projets de développement de 2 sites de déchetteries mutualisées pour remplacer respectivement les sites de La Baule - Guérande et Batz sur mer –Le Pouliguen., avec la finalisation des acquisitions pour le site de la Baule et l'initiation de la Maîtrise d'œuvre.

A

Il convient également par le budget de répondre aux besoins d'aménagement des communes pour le renouvellement ou déploiement des conteneurs d'apport volontaires.

Le budget d'investissement comporte des sommes afin de garantir le bon fonctionnement et l'entretien des équipements de la collectivité, ainsi que le renouvellement du parc de collecte des déchets.

Les projets majeurs 2024

Initiation maîtrise d'œuvre pour la déchetterie mutualisée de La Baule – Guérande :
30 000€

A

Finalisation des acquisitions foncières pour la déchetterie mutualisée de La Baule – Guérande :
40 000 €

Les ambitions du projet de territoire

A- un territoire accélérateur de la transition écologies
B- un territoire porteur du bien vivre pour tous
C- un territoire uni et intégré au profit du dynamisme global

Mobilité

I. Les grandes orientations pour 2024

Après le départ des deux régions Pays de la Loire et Bretagne du Syndicat Mixte des transports Lila Presqu'île, une réflexion est en cours pour intégrer au sein de l'Agglo les services actuels de Lila Presqu'île. [à compléter par Soizic/Mathieu]

B

L'agglomération est autorité organisatrice de la mobilité et lancera en 2024 l'élaboration du Plan de Mobilité initialement prévu en 2023. Dans le domaine du vélo, Cap Atlantique poursuit ses investissements pour des aménagements cyclables et pérennise le dispositif Vélycéo de location de vélos électriques.

Les projets majeurs 2024

Lancer l'élaboration du Plan de Mobilité pour réduire la part de la voiture au profit des autres modes de transport : 50.000 €

B

Maintenir le rythme sur la politique vélo avec Vélycéo et aménagement d'itinéraires cyclables : 898.700 €

Les ambitions du projet de territoire

A- un territoire accélérateur de la transition écologies
B- un territoire porteur du bien vivre pour tous
C- un territoire uni et intégré au profit du dynamisme global

Aménagement

I. Les grandes orientations pour 2024

En décembre 2022 a révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) a été prescrite au regard notamment des évolutions législatives récentes (Loi Climat et Résilience, Loi 3 DS...) et de l'adaptation du territoire au changement climatique. Ce document stratégique vise à mettre en œuvre le nouveau Projet de Territoire axé autour de trois piliers : un territoire accélérateur de la transition écologique, un territoire en faveur du bien vivre pour tous, un territoire promoteur de l'union territoriale, en lien étroit avec les quinze communes membres de la Communauté d'Agglomération, lesquelles conservent la compétence PLU.

Dans ce contexte, s'instaurent la structuration d'une stratégie foncière à l'échelle de la Communauté d'Agglomération mais aussi de ses quinze communes membres, notamment dans la perspective d'adapter la programmation résidentielle, économique au regard des politiques d'adaptation et de lutte face au changement climatique intégrant les objectifs du ZAN à 2050, d'optimisation foncière et de renouvellement urbain, les risques littoraux et les enjeux de réorganisation spatiale en articulation avec la loi littoral pouvant en découler.

En matière d'aménagement, les services de l'agglomération devront relever 3 défis :

- Le défi de l'ingénierie, des moyens et du pilotage technique en lien avec les communes membres de CapAtlantique La Baule-Guérande l'Agglo, autour notamment de l'observation foncière et du suivi de la consommation puis de l'artificialisation des sols ainsi que de la création d'une ingénierie pour la révision ou la modification de PLU, C

- Le défi de la gouvernance en renforçant l'articulation entre le SCoT et l'ensemble des documents de planification et de programmation sectoriels tels que, le PLH, le PCAET, le futur PDM, ou les PLU notamment, ainsi que les autres dispositifs territoriaux actuellement à l'œuvre, notamment en matière de centralités (ORT, PVD, AMI centre bourg…), B

- Le défi d'une opérationnalité accrue du projet de SCoT en termes de mise en œuvre au regard des échéances fixées par l'article 194 de la loi Climat et Résilience modifié (soit février 2027 pour les SCoT et février 2028 pour les PLU) pour respecter la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à 2050 en lien avec la mise en compatibilité des PLU avec le SCoT « Climat ». A

Les projets majeurs 2024

Développer des solutions locales pour un urbanisme plus sobre et favorable à la santé des habitants. Projet de Révision SCoT 2023-2025 : Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) qui sera débattu début 2024 vise à mettre en perspective le nouveau projet de territoire et les grands enjeux d'aménagement dans une vision prospective à plus de 20 ans. Budget Investissement
Dépenses : Etude de Révision du SCoT : 118 908 euros -Evaluation juridique : 20 000 euros
Recettes (subventions) : 50 000 euros A

Assurer à tout le monde un parcours résidentiel de qualité : amplifier la construction :

B

Structurer et animer un observatoire dynamique en prenant appui sur un réseau de partenaires pour accompagner les politiques d'aménagement du territoire.
Dépense globale étude foncière dont éléments pour structurer un observatoire foncier
Dépense Budget Investissement 2022-2023 : 95 040 euros
Recettes Investissement 2024(subventions) : 47 100 euros

Replacer l'Humain au centre des préoccupations et réincarner le dialogue entre administrations et habitants

C

Accueillir et accompagner l'usager,
Impliquer les habitants pour enrichir l'action
Projet Révision du SCoT 2023-2025 Concertation : les réflexions seront menées dans le cadre d'une « concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ». En particulier au stade du PAS, puis du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) avant la phase d'enquête publique.
Budget Fonctionnement –
Dépenses : 26 500 euros

Tourisme

I. Les grandes orientations pour 2024

La SPL Tourisme a pour objectif de renforcer le réseau intercommunal des offices de tourisme du territoire et de proposer des animations plus proches de ses habitants et de ses visiteurs. Les orientations 2024 en matière de politique touristique visent à maintenir une attractivité, une notoriété et un dynamisme toujours plus fort, tout en prenant en compte dans leur activité les préoccupations sociales, environnementales et de gouvernance.
Afin de répondre aux évolutions sociétales et au niveau d'exigence de nos différents publics, les offices de tourisme doivent prendre le tournant du numérique et tourner leurs structures vers la modernisation et la digitalisation.

B

C

Ces orientations permettront de promouvoir notre région et de renforcer les liens entre les habitants et les visiteurs.

Les projets majeurs 2024

Lancement du projet sur la modernisation et la digitalisation des offices de tourisme
-coût : 200 000€

B

Etude de marque et de notoriété de la SPL Tourisme
- coût : 15 000€

C

Intégration par la SPL Tourisme des enjeux sociaux et environnementaux avec la labellisation RSE, Lucie 26000
- coût entre 2024 et 2026 : 15 000€

Les ambitions du projet de territoire

A- un territoire accélérateur de la transition écologies
B- un territoire porteur du bien vivre pour tous
C- un territoire uni et intégré au profit du dynamisme global

Solidarité territoriale

I. Les grandes orientations pour 2024

Notre objectif pour 2024 est de rationaliser la consommation des fonds de concours existants et de maintenir le travail de choix collectifs et de prospection de financement efficaces. Nous comptons aussi clôturer les opérations anciennes. Nous envisageons de mettre en place un nouveau fonds de concours axé sur la rénovation des équipements majeurs existants.

Les projets majeurs 2024

Fonds de concours actuels :
- Coût : 2,3 millions d'euros.

Les ambitions du projet de territoire

A- un territoire accélérateur de la transition écologies
B- un territoire porteur du bien vivre pour tous
C- un territoire uni et intégré au profit du dynamisme global

Habitat – Santé – Cohésion sociale

I. Les grandes orientations pour 2024

2024 sera une étape importante dans la mise en œuvre des ambitions du territoire en matière d'habitat et de logement, avec l'approbation de son 3e Programme local de l'Habitat couvrant les années 2024 à 2030. L'année 2024 sera ainsi l'année de lancement du programme d'actions de ce 3e PLH et verra évoluer des dispositifs d'aides existants, se définir de nouveaux dispositifs d'aides et se lancer des expérimentations visant à « Assurer à tout le monde un parcours résidentiel de qualité » :

Evolution du dispositif d'aides à la production de logements sociaux d'intérêt communautaire, afin de soutenir la production dans une contexte difficile et d'orienter les opérations vers la qualité attendue par le territoire.

Définition d'un nouveau dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat privé, afin de dynamiser et accompagner la nécessaire rénovation énergétique des logements existants et l'adaptation à la mobilité réduite, et également encourager le renouvellement urbain. Sa mise en œuvre effective débutera en 2025.

L'étude des conditions de mise en œuvre d'expérimentations visant notamment le développement d'un parc de moyenne durée et permanent en faveur de l'emploi pour une mise en œuvre en 2025.

Concernant les actions en faveur de la santé et de la prévention des publics fragiles, l'année 2024 sera sous le signe de la définition des orientations stratégiques et des actions du Contrat Local de Santé (CLS) et de la mise en œuvre de la stratégie locale de sécurité et de prévention de la délinquance élaborée par les membres du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

Concernant l'accueil des gens du voyage, 2024 sera une année de poursuite des actions visant la mise en œuvre du Schéma départemental : travaux d'aménagement et d'agencement et participation aux travaux de révision du schéma menés par l'Etat et le Département. Après une année 2023 très impactée par les stationnements illicites, il s'agira également de poursuivre les échanges avec l'Etat et les autres EPCI du Département afin d'aboutir à une meilleure coordination, et de mener une réflexion intercommunale sur les contours des missions de l'agglomération aux côtés des communes, dans la mise en œuvre de leur compétence de la lutte contre les stationnements illicites.

Les projets majeurs 2024

Production de résidences principales pérennes et abordables pour la population locale (aides aux opérateurs et aides à l'acquisition foncière des communes)
1 400 000 € investissement

Amélioration des logements privés : aides et Informations, conseil à la population en matière de logement, et assistance au montage de dossiers de subventions
60 000 € de fonctionnement et 31 500 € d'investissement

Travaux d'aménagement et d'agencement des aires d'accueil des Gens du Voyage
132 00

Les ambitions du projet de territoire

A- un territoire accélérateur de la transition écologies
B- un territoire porteur du bien vivre pour tous
C- un territoire uni et intégré au profit du dynamisme global